

Aide à l'immobilier d'entreprise

Liste des pièces à fournir à la Communauté de Communes et à la Région



- Présentation de l'opération (contexte, objectifs poursuivis, actions réalisées, date de début de l'opération et de fin, localisation...)
 - Coût prévisionnel de l'opération
1. Trois dernières liasses fiscales
 2. Extrait k-bis < 3 mois de la société qui porte le projet (ex : SCI)
 3. Extrait k-bis < 3 mois de l'entreprise
 4. RIB de la société qui porte le projet
 5. Copie de la pièce d'identité en cours de validité du représentant légal de la structure
 6. Titre de propriété du foncier si déjà acquis (ou promesse de vente)
 7. Si achat de terrain bâti ou non bâti vacant, fournir la valeur du bien évaluée par le service des Domaines ou par un expert indépendant
 8. Permis de construire accordé
 9. Si acquisition d'un bâtiment, attestation que ce dernier n'a pas bénéficié d'une aide au cours des 7 dernières années (10 ans pour la Région)
 10. Plan des travaux (Plan cadastral, plan de situation, plans de masse, plans d'aménagement intérieur précisant la destination des locaux et leurs services)
 11. Tableau des dépenses prévisionnelles
 12. Tableau du financement prévisionnel
 13. Devis au nom de la société qui porte le projet
 14. Statuts SCI en vigueur daté et signé
 15. Attestation de régularité fiscale : attestation des services des Impôts (entreprise et SCI)
 16. Attestation de régularité sociale : attestation URSSAF (entreprise)
 17. Attestation de financement par la banque en cas d'emprunt
 18. Attestation de minimis (si concerné)